



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Élimination des déductions relatives aux ressources pour le secteur pétrolier et gazier

14 avril 2025

Les sociétés du secteur pétrolier et gazier ne seront plus autorisées à déduire du revenu imposable les frais de développement au Canada et les dépenses liées aux biens pétroliers et gaziers, ni à transférer des dépenses aux investisseurs par le biais de conventions d'émission d'actions accréditatives. Cette politique entrerait en vigueur le 1er juillet 2025.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total	-1 015	-2 878	-3 323	-3 584	-3 741	-14 542
Millions de dollars						

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Les données relatives à l'impôt sur les sociétés (T2) ont été utilisées pour estimer les stocks et les flux de dépenses liées aux ressources par les sociétés imposables dans le secteur pétrolier et gazier. On a supposé que la hausse des dépenses liées aux ressources suivrait la prévision de référence du CPE. L'impact sur les revenus a été estimé en fonction de l'augmentation du revenu imposable résultant de la non-déductibilité des dépenses liées aux ressources. L'estimation n'a pas tenu compte du traitement comptable ou fiscal éventuellement applicable aux dépenses liées aux ressources. La BD/MSPS 30.00 a été utilisée pour estimer le taux marginal d'imposition effectif payé par les investisseurs qui déduisent les dépenses qui leur sont transférées.

Les estimations de revenus ont été ajustées à la baisse pour tenir compte du changement de comportement des sociétés en réponse à l'impôt supplémentaire.

Sources de l'incertitude

Les principales sources de l'incertitude sont liées à la projection des investissements des entreprises et aux réactions comportementales des sociétés touchées par cette mesure. L'effet cumulatif des nouvelles politiques sur l'assiette fiscale dans le secteur pétrolier et gazier est également incertain.

Sources des données

Déductions relatives aux ressources

Relevé T2, annexe 12

Renonciation aux frais selon une convention d'émission d'actions accréditives

Relevé T2, annexe 12, lignes 343 et 344

Investissements dans la construction non résidentielle

Prévision de référence du CPE

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1029127-P_f